



SAGE Couesnon  
Scénarios alternatifs

# SAGE COUESNON

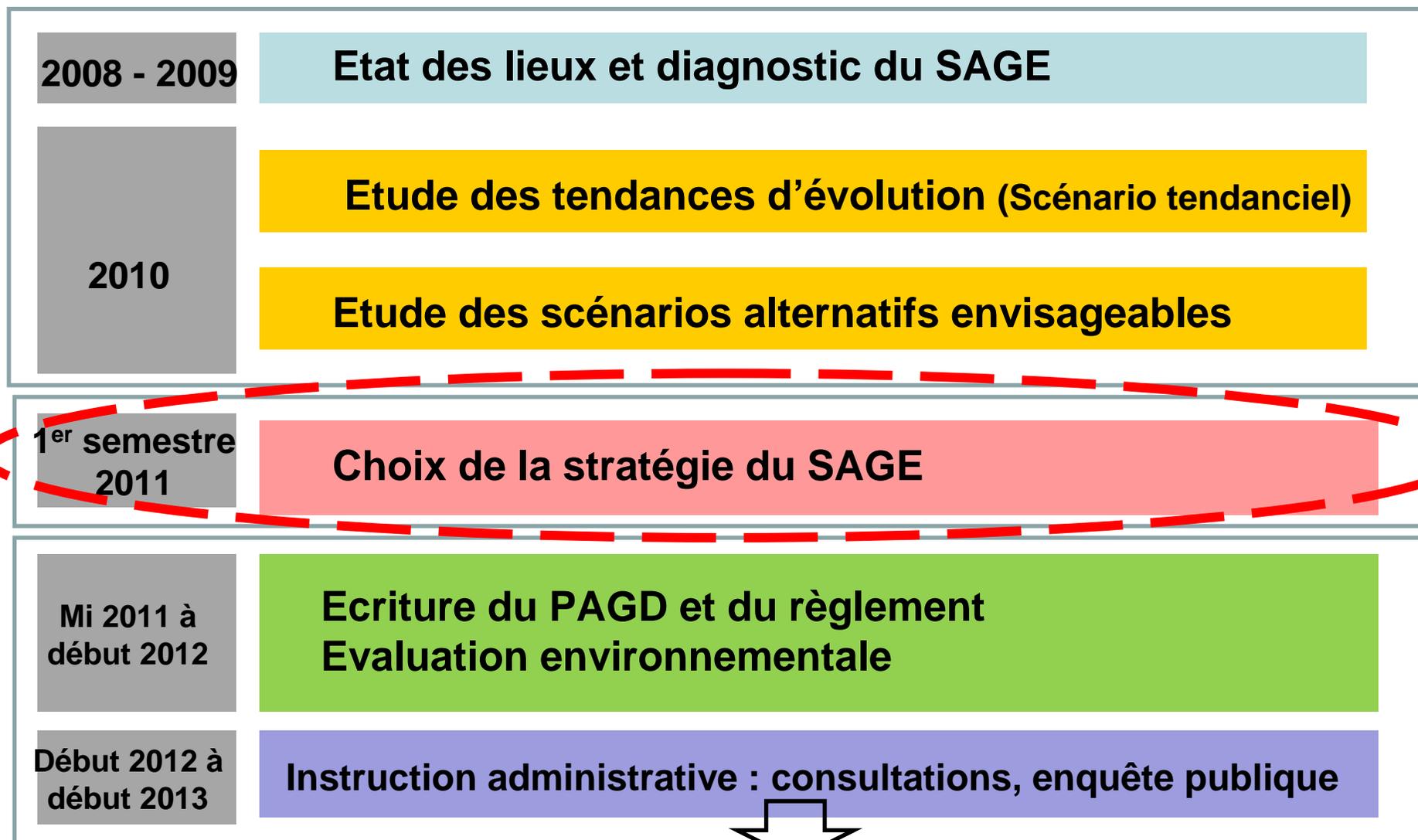
## Choix de la stratégie

Commissions thématiques

10 mars 2011



# Les étapes de l'élaboration du SAGE



Arrêté préfectoral et MISE EN ŒUVRE du SAGE



## Qu'entend-on par « choix de la stratégie » ?

- **La logique de cette étape :**
  - ✓ La définition des grandes orientations stratégiques qui constitueront le socle d'un projet de territoire
  - ✓ La définition d'objectifs, parfois chiffrés
  - ✓ Leur déclinaison en moyens stratégiques
- **Objectif : préparer la phase suivante d'écriture des produits du SAGE**
  - ✓ Arrêter la trame des dispositions, qui seront, lors de la phase suivante, à décliner en dispositions du PAGD et en articles du règlement



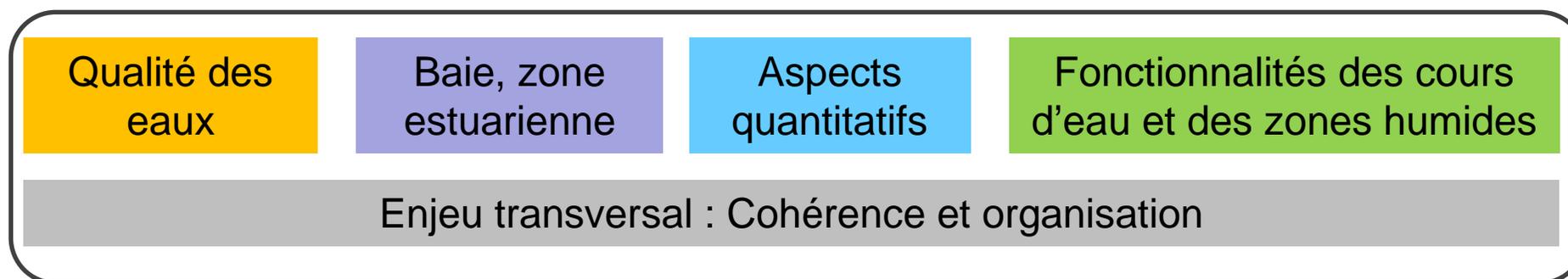
## Objectifs de la réunion

- **Basée sur un document provisoire :**
  - **établi sur les choix retenus à l'issue de la réunion de la CLE du 16/12/10**
  - **discuté / amendé lors du bureau du 24/02/11**
- **Préciser le contenu et les leviers des orientations stratégiques proposées par le bureau :**
  - ✓ Pour certains enjeux ou points particuliers, **préciser les moyens** à mettre en œuvre
  - ✓ **Identifier** pour chaque orientation, les **principales clés de réussite** de la mise en œuvre de la stratégie



## Organisation du document

- **Une stratégie déclinée par enjeu**



- **Une synthèse des orientations déclinée par type d'acteurs**
  - Collectivités
    - *Structure porteuse du SAGE, Syndicats de bassin versant, Communes/Com Com, Syndicats d'eau potable*
  - Usagers
    - *Agriculture, Industrie, Particuliers*
- **Une synthèse des clés de réussite /conditions de mise en oeuvre**
- **De premiers éléments d'évaluation environnementale**



## Fonctionnalités des cours d'eau

### Objectif

Atteinte du bon état écologique

### Moyens

- **Renforcer la préservation de l'existant**
- **Renforcer la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau**
  - Compléments aux actions planifiées dans les Contrats Territoriaux
  - Cohérence des stratégies locales des différents syndicats

### Clés de réussite

- ✓ Encadrement / coordination des animateurs de contrats
- ✓ Appui sur les « relais » : animateurs de contrat sur le terrain, services de l'Etat pour les dispositions réglementaires introduites par le futur SAGE
- ✓ Capacité des syndicats à prendre en charge d'éventuels coûts supplémentaires ?



## **Préservation de l'existant**

### **1. Définition et protection des têtes de bassin versant**

- **Définition : stage master 2 GIBV prévu avec ONEMA, pour :**
  - ✓ Définir des critères adaptés au contexte du bassin versant
  - ✓ Etablir en phase « Stratégie » une carte des enveloppes de tête de bassin versant, identifiant les secteurs d'intérêt particulier.
  
- **Protection : Cf dispositions du SAGE sur les zones humides et les cours d'eau**

### **2. Dispositions pour la maîtrise de la divagation du bétail**

### **3. Volet communication, orienté par type d'usagers et en coordination avec les actions de com. des Contrats Territoriaux**



## Restauration des fonctionnalités des cours d'eau

### **1. Renforcement des moyens d'animation (Basse Vallée, Moyen Couesnon)**

### **2. Amélioration de la continuité écologique**

- Liste priorisée des ouvrages à aménager sur le bassin du Couesnon
  - sera établie en phase PAGD/règlement
  - Basée sur CTMA, sur ouvrages des cours d'eau de la liste 2 de l'art. L214-17 du Code de l'Environnement et sur d'éventuels ouvrages supplémentaires

### **3. Objectif de taux d'étagement de 10 % (15% sur Couesnon médian)**

### **4. Dispositions / entretien et restauration des cours d'eau**

- Utiliser des méthodes douces d'entretien favorisant la diversité des habitats de berges
- Restaurer ou renaturer préférentiellement les zones rectifiées ou recalibrées, ou bien les zones où les conditions d'écoulement / les habitats ont été trop homogénéisés
- Restauration des berges et de la ripisylve : favoriser les techniques de plantations, privilégiant le recours à des matériaux biodégradables, le choix d'espèces héliophytes indigènes et de plants ligneux typiques des milieux ripicoles



## 5. Plans d'eau

### ➤ Rappel du SDAGE

- Interdiction de la création de nouveaux plans d'eau (sur les bassins comprenant des réservoirs biologiques)

### ➤ Appui possible au SDAGE pour la régularisation des plans d'eau non déclarés / autorisés

- Cartographie :
  - secteurs à forte densité (déjà connus via les inventaires de zones humides)
  - situation réglementaire du plan d'eau (données DDTM)
  - localisation des plans d'eau sur cours, connus via les CRE
- Diagnostics de terrain (implantation par rapport au cours d'eau, mode d'alimentation...)
- Intensification des rappels réglementaires aux propriétaires  
→ Viser secteurs à fortes densité + plans d'eau à régulariser



## 5. Lutte contre les plantes envahissantes

### ➤ Rappel du SDAGE

- Contrôle des espèces envahissantes

### ➤ Propositions du SAGE

- Lutte contre la Renouée du Japon et à Mille Epis :
  - Sur les foyers peu étendus : arrachage des plants de renouée deux fois dans l'année (mi-juin et début octobre) + incinération après séchage (protéger de toute dissémination pendant le séchage)
  - Sur les foyers étendus : fauchage avec ramassage des débris et incinération après séchage
- Lutte contre la Jussie (Trans la Forêt) : à préciser
- Lutte contre les ragondins...



## Fonctionnalités des zones humides

### Objectif

Non dégradation de l'existant  
Mise en place d'un gestion différenciée

### Moyens

- **Compléter le cadre réglementaire et méthodologique**
- **Mettre en place un plan de gestion différenciée des zones humides**  
*En particulier, classement des zones humides de fond de vallée dans les zones prioritaires « Nitrates »*
- **Développer la communication, la sensibilisation**

### Clés de réussite

- ✓ Faire connaître et diffuser largement les préconisations / règles introduites, appui sur les acteurs-relais : syndicats de BV, chambres d'agriculture, EPCI, Services de l'Etat...
- ✓ Voies de financement possibles d'actions en faveur des zones humides (MAE, CTMA, Programme de lutte contre les<sub>11</sub> pollutions diffuses )



## Dispositions générales :

### 1. Intégration obligatoire des inventaires dans les PLU

### 2. Mesures dissuasive d'interdiction d'aménagements affectant une ZH

- = Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais, affouillement, exhaussement, dépôts inertes... *sauf absence d'alternative*
- Y compris sur les ZH < 1000 m<sup>2</sup>
- **Phase suivante : définition des modalités de compensation**

**A minima rappel du SDAGE** : si disparition de ZH, récréation ou restauration :

- dans le même bassin versant
- à fonctionnalités équivalentes
- ou à défaut compensation à 200 % de la superficie perdue
- garantie de gestion et entretien sur le long terme

+ **Possible positionnement de la CLE** en faveur de la compensation plus par restauration que par récréation

+ **Possible mise à disposition de la connaissance des secteurs dégradés** (inventaires)

### 3. Avis de la CLE sur les dossiers réglementaires



## **Gestion différenciée des zones humides :**

### **1.Volet général**

- **Etablir une typologie des zones humides du bassin**
- **Par type de ZH préconiser des modes de gestion adaptés, notamment :**
  - Maintien des prairies permanentes humides (sauf conditions)
  - Des recommandations : adaptation de la charge de pâturage, application des pesticides, travail du sol, couverture du sol...
  - Proposer des moyens de gestion différenciée en priorité sur les ZH où le maintien de l'occupation actuelle du sol aurait le moins de conséquences socio-économiques
  - Zones humides boisées (hors peupliers) : recommander le classement en espaces boisés classés dans les PLU
  - Recommander l'utilisation d'espèces boisées indigènes sur une bande de 10 m en bord de cours d'eau
- **Classement des ZHIEP/ZSGE non retenu dans la stratégie**



## Gestion différenciée des zones humides :

### 2. Volet particulier sur les zones humides des secteurs à enjeux « Nitrates »

- **Classement en Zones humides prioritaires éligibles aux MAE**
- **Extensification de l'élevage sur les prairies humides de bord de cours d'eau / de fond de vallée :**
  - *Limiter la charge de pâturage (seuil à définir ?)*
  - *Limiter les apports azotés (idem)*
  - *Limiter l'usage des pesticides au traitement local « plant par plant »*

### 3. Volet Sensibilisation

- **En particulier vis-à-vis des élus locaux**, sur les fonctionnalités des ZH, la réglementation, les préconisations introduites par le SAGE, les moyens d'agir...
- **Auprès de tous les types d'acteurs** (présentations ciblées)



## Aspects quantitatifs – Equilibre besoins / ressources / milieux

### Objectifs / Moyens

#### **Poursuivre les efforts de sécurisation de l'AEP...**

- ✓ Rendre effectives ou conforter les interconnexions
- ✓ Donner la priorité aux besoins locaux en eau
- ✓ Rechercher et mettre en valeur les ressources souterraines locales

#### **... et de maîtrise de l'impact des prélèvements :**

- ✓ Maintenir une vigilance sur l'impact des prélèvements sur le milieu
- ✓ Poursuivre les efforts d'économies d'eau (objectif : baisser de 10% la consommation moyenne par abonné d'ici 10 ans)

### Souhaits particuliers d'information de la CLE

- Sur les projets d'interconnexions
- Sur les consommations des gros et moyens consommateurs
- Bilan annuel du respect du débit réservé sur les prises d'eau potable et sur le niveau d'impact sur les milieux aquatiques 15



## Aspects quantitatifs – Gestion des eaux pluviales

### Objectifs

Réduire l'impact du ruissellement

### Moyens possibles

- **Rappeler les dispositions du SDAGE :**
  - Aménagements urbains nouveaux : respect d'un débit de fuite de 3l/s/ha
  - Préconiser l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales
  - Rappeler l'obligation de réaliser les zonages relatifs aux eaux pluviales



## Aspects quantitatifs – Inondations

### Objectifs

- Entretenir la culture du risque (communication)
- Réduire l'impact du ruissellement

### Moyens possibles

- Culture du risque : communication, si besoin d'aller plus loin (quel avis des communes concernées ?)
- Eventuellement afficher une priorité sur les communes exposées au risque inondation, pour l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales



## Baie et zone estuarienne

### Objectif

Améliorer les connaissances et structurer la gouvernance  
« Baie »

### Moyens

#### **Echelle du Couesnon**

- Suivi des flux de nitrates (positionnement de bassin pilote)
- Informer la CLE sur le suivi des impacts liés aux barrages

#### **Echelle de la Baie**

- Appui du souhait d'une gouvernance structurée
- Suivi global des flux de nitrates
- Etude des possibilités de financement du programme d'étude et de recherche sur les causes de développement du chiendent
- Définir des modalités spécifiques et homogènes de réalisation des profils conchylicoles

### Clés de réussite

Aboutissement de la démarche de création d'une structure globale (*maîtrise d'ouvrage, coûts*)



## Qualité des eaux - Nitrates

### Objectif

Non dégradation  
Bon état écologique  
Tendre vers 40 mg/L en 2021 (2027 pour Guerge et Tronçon)

### Moyens

**Axe 1** : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques de fertilisation azotée

**Axe 2** : Réduire davantage la pression azotée en travaillant sur les évolutions de systèmes, avec des niveaux de priorité différents selon les secteurs

### Clés de réussite

- ✓ Moyens d'animation (création d'1 poste, coordination par le SM Couesnon)
- ✓ Moyens d'accompagnement individuel (10 ETP supplémentaires au maximum, plus probablement entre 5 et 10)
- ✓ Implication des exploitants dans la démarche (sensibilisation, mise en réseau)
- ✓ Implication de la filière aval



## Qualité des eaux - Nitrates

### **Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques de fertilisation azotée**

Sur tout le bassin versant

- Couverture de l'ensemble du territoire par des programmes de bassin versant
- Accompagnement individuel des exploitants : étude d'un projet agronomique global, des marges d'amélioration possibles (PPF, rotations, couverture des sols, phytos, équilibre de fertilisation phosphorée...)
- Appui sur des outils techniques et des références locales à créer
  - Référentiels locaux de reliquats post récolte et sortie d'hiver
  - Cahier des bonnes pratiques agronomiques et zootechniques adaptées aux spécificités du BV (voire des sous-BV)



## Qualité des eaux - Nitrates

### **Axe 2 : Réduire davantage la pression azotée en travaillant sur les évolutions de systèmes**

#### **A rechercher sur l'ensemble du bassin versant, mais avec des priorités géographiques :**

- Evolution prononcée des systèmes agricoles sur secteurs  $> 50$  mg/L et déjà couverts par un contrat territorial
- Evolution à un second niveau de priorité et d'ampleur, sur les masses d'eau situées :
  - Entre 40 et 50 mg/L
  - $> 50$  mg/L mais sans programme de BV
  - Sur l'Everre ( $> 50$  mg/L)

## Axe 2 : Moyens

### 1. Développer les évolutions de systèmes de production agricole vers des systèmes à faible niveau d'intrant

- **Proposer aux exploitants un pré-diagnostic individuel**, pour définir l'ambition du projet d'exploitation :
  - *Amélioration des pratiques (axe 1)*
  - *Evolution limitée sur certains aspects (allongement rotations, autonomie en énergie et en azote, ↗ surfaces en herbe...)*
  - *Conversion vers un système plus extensif*
- **Accompagnement individuel sur la durée**



### 2. Adapter les pratiques en zones fréquemment saturées

- Lien avec plan de gestion des zones humides
- Définition de préconisations pour la conduite des parcelles humides (adaptation charge pâturage, conditions de fertilisation, retournement des prairies permanentes, couverture des sols...)

### 3. Encourager les réflexions sur la gestion du foncier agricole



## Qualité des eaux - Phosphore

### Objectif

Atteindre le bon état écologique

### Moyens

**Axe 1** : Réduire les pollutions d'origine agricole (action à la source et sur les transferts)

**Axe 2** : Adapter les rejets de phosphore des stations d'épuration (compatibilité avec l'objectif de bon état)

**Axe 3** : Réduire les autres sources de pollution domestiques (réseaux)

### Clés de réussite

- ✓ Des moyens conséquents d'accompagnement individuel des exploitants agricoles (priorité sur zones à enjeu N+P)
- ✓ Les moyens financiers des collectivités (programmes bocagers, investissements pour l'amélioration du traitement en stations d'épurations,...)



## **Axe 1 : Phosphore d'origine agricole**

- **Réduction à la source** : accompagnement individuel sur les pratiques de fertilisation (priorité sur zones à enjeu N+P), maîtrise de la divagation du bétail
- **Action sur les transferts à l'échelle des bassins versants** : bandes enherbées portées à 10m sur l'ensemble du BV, programmes bocagers, conditions d'entretien des haies/ talus restaurés)



## Axe 2 : Rejets de P des stations d'épuration

- **Relayer les prescriptions du SDAGE**
  - Limites de concentrations de rejet (1 à 2mg/L)
  - Compatibilité des rejets avec l'objectif de bon état (stations nouvelles et existantes)
  
- **Préciser et/ou renforcer localement ces dispositions :**
  - Liste de stations d'épurations < 2000 EH concernées par une réduction des rejets de phosphore
  - Autres stations contributives (domestiques ou industrielles : étudier la faisabilité de réduire davantage les rejets de phosphore (au moins en étiage)



Globalement atteinte du bon état  
sur Loisançe ?



En priorité sur les systèmes  
d'assainissement > 2000 EH

## **Axe 3 : Réseaux**

- **Fiabiliser la collecte (> 2000 EH)**
  - Réaliser des diagnostics de réseau et assurer la réhabilitation des mauvais branchements
  - Rappeler le principe d'action sur le couple « réseau-station ». A l'occasion de travaux sur une station d'épuration, porter à connaissance le taux de conformité des raccordements sur le réseau.
- **Meilleure maîtrise hydraulique des transferts**
  - A conserver ?



## Qualité des eaux - Pesticides

### Objectifs

Objectif de qualité : 0.5 µg/L pour ensemble des substances, 0.1 µg/L par substance

Objectifs de moyens :

- ↘ 50% de l'usage d'ici 2018 (Ecophyto)
- Zéro herbicides sur les espaces urbains
- Réduction globale des IFT sur l'ensemble des cultures

### Moyens

#### **Réduction des usages agricoles**

Sensibilisation, mise en réseau, fermes de références, certification et sur zones « Nitrates », diagnostic global d'exploitation / accompagnement individuel

#### **Réduction des usages non agricoles**

Plans/charte de désherbage, extension arrêté 35 du 01/02/08 à l'ensemble du BV, sensibilisation des particuliers (chartes distributeurs, communication des collectivités et des associations...)

### Clés de réussite

✓ Communication, diffusion des informations techniques



## Qualité des eaux – Autres aspects

### Zones d'alluvions marines

- Objectif d'amélioration de la qualité (phosphore, pesticides)
- Recensement des outils d'optimisation des pratiques, diffusion auprès des exploitants, enquêtes début/fin de Contrat)
- Programmes d'amélioration de la connaissance sur le volet phosphore (origine, mobilité dans les sols, ...)

### Clés de réussite

- ✓ Implication de la profession agricole, coordination avec les initiatives locales existantes (SILEBAN, syndicats de Bv...)

### Eaux souterraines

- Objectif : améliorer le suivi global à l'échelle du BV
- Synthèse annuelle des données disponibles à la CLE
- Mise en place d'un suivi qualité des forages fermés

### Clés de réussite

- ✓ Maîtrise d'ouvrage du suivi qualité ?